

Le duc de Bretagne interrompant son frère, dit avec sécheresse : Je suis ici pour juger et non pour être jugé..... Le connétable de France sait que personne ici n'a le droit de juger ma conduite.....

— Je le sais, répondit le connétable, mais je sais aussi que vous êtes tous deux fils de mon frère. Il y a des droits sacrés, des hiérarchies naturelles existant dans les familles comme dans l'Etat. Si Jean V, de vénérable mémoire, vivait encore, ne serait-il pas votre juge ? son frère peut et doit le remplacer.....N'allez pas élever la voix devant un autre tribunal, que les discussions de famille se jugent en famille.

— Mais, répliqua François, ce ne sont plus des discussions de famille, ce sont des crimes d'Etat, de lèse majesté, de haute trahison. Pour les juger et les punir je suis seul compétent.

— Mais si l'accusé est votre frère ? demanda Richmond.

— Il aura plus hâte de le faire condamner que tout autre, ajouta le prince Gilles ; car il s'est fait son plus cruel ennemi. Duc de Bretagne, vous venez de le dire, vous êtes venu ici pour juger, vous êtes donc condamner à m'écouter ; le devoir du juge est d'entendre celui qui est amené devant lui. Ce n'est pas comme complice des anglais débarqués en Bretagne que je suis prisonnier, votre haine remonte plus haut, voilà plus d'un an qu'elle pèse sur ma tête ; elle a trouvé trop doux pour moi l'exil de Chantocé.... Vous avez voulu, lorsque je courus au devant de vous avec le cœur d'un frère, prouver à tout un peuple combien vous me haïssiez, vous êtes passé devant ma demeure comme devant celle d'un étranger ! Ce n'était pas encore assez, vous n'avez pu vous contenter de me